

# Devis d'Assurance Automobile

Référence du devis d'assurance : 19123878473-2 - Devis d'assurance établi le 12/12/2019 et valable 60 jours

Établi à partir des informations saisies sur l'extranet de April partenaires Le présent devis n'engage pas l'assureur Devis établi sur 6 pages



22 RUE Rue de Dunkerque 11400 CASTELNAUDARY Tél: 09 72 58 25 76 - Fax: Orias nº 18001486 consultable sur www.orias.fr (30214)



# LE SOUSCRIPTEUR

Monsieur MERMET Benjamin

# LE VÉHICULE

FORD - FIESTA - 1600 TDCI 90 SPORT - 5cv

Mise en circulation: 05/2009

Lieu de garage habituel: 74890 FESSY

Mode de garage : Voie publique Mode d'achat : Comptant/crédit Véhicule actuellement assuré: Oui Titulaire de la carte grise : Souscripteur

Protection vol : Aucun

Usage: Vie privée + Trajets travail

Coefficient Réduction Majoration / CRM retenu: 1.56

Date d'achat du véhicule: 11/01/2019 Date de dernière échéance: 30/12/2018

L0 - S15 - CP - 295 - 12C/29J / FO08586 - - Z2

### LES CONDUCTEURS DÉCLARÉS

Conducteur principal **MERMET Benjamin** Né(e) le : 14/08/1997 Permis B en cours de validité :

> Profession: Salarié Conduite exclusive : Oui 25/05/2018 Pays d'obtention du permis : France AAC: Non

LES GARANTIES PRINCIPALES				Mini	Medium	Maxi			
Contrat à échéance principale du :	Responsabilité Civile			Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire			
01/01	Défense pénale et Reco	urs suite à ac	cident	✓	✓	<b>✓</b>			
	Bris de Glaces				✓	✓			
	Vol / Incendie - Tempête	- Explosion			✓	✓			
	Catastrophes Naturelles	/ Catastroph	es Technologiques		✓	✓			
	Attentats et actes de ter	rorisme			✓	<b>✓</b>			
	Dommages Tous Accide	ents				<b>✓</b>			
LES GARANTIES ANNEXES	Assistance	Exclue	Vous n'avez pas choisi cette garantie						
	Protection du conducteur	Acquise	Capital Décès : 61 000 Euros. Capital Invalidité Permanente To	otale : 61 000 Euros avec franchise absolue de 10%.					
	Protection Juridique	Exclue							
	Accessoires - Effets - Objets	Exclue							

La Protection du conducteur : Allianz IARD - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital de 991 967 200 euros - Siège social : 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense cedex 542 110 291 - RCS Nanterre.

Les garanties de bases sont souscrites auprès de la compagnie : Allianz-IARD Les Conditions Générales réf : CG\_AUTO\_11.2019 sont disponibles sur simple demande auprès de votre conseiller ou par courrier à l'adresse suivante :

APRIL Partenaires 15 rue Jules Ferry - BP 60307 - 35303 FOUGERES - ou par téléphone au n° suivant : 05 16 65 30 12

apric | partenaires

Pour nous contacter: 05 46 99 31 60

# LES FRANCHISES APPLICABLES (montants en Euros) - (Franchises cumulatives)

Dommages Tous Accidents : 1000.00 €

Vol / Incendie - Tempête - Explosion : 840.00 €

Bris de Glaces : 80.00 €

Franchise Conduite Exclusive : 760.00 € ou 1520.00 € si moins de 23 ans ou moins de 3 ans de permis

#### TARIF (TTC en Euros) - y compris les frais annexes de courtage (Tarif sous réserve des modifications légales)

Mensuel	132.12 €	151.56 €	205.99 €
Comptant à régler du 01/01/2020 au 01/03/2020	264.23 €	312.51 € *	421.37 € *
Trimestriel	397.36 €	455.68 €	618.95 €
Comptant à régler du 01/01/2020 au 01/04/2020	397.35 €	465.07 € *	628.42 € *
Semestriel	768.70 €	885.33 €	1211.92 €
Comptant à régler du 01/01/2020 au 01/07/2020	768.73 €	894.78 € *	1221.35 € *
Annuel Comptant à régler du 01/01/2020 au 01/01/2021	1493.43 €	1736.11 €	2389.27 €
	1493.43 €	1736.11 € *	2389.27 € *

Formule: Mini

Formule:

Formule: Maxi

Frais de dossier de votre courtier à régler lors de la souscription : 0.00 €

# Les Antécédents d'assurances des conducteurs déclarés au cours des 36 derniers mois

#### 1 - Les Antécédents

		Conducteu	principal							
	CRM décl	aré : 1.56	-							
Déjà été assuré	Oui : 11 mois	0 – 12 mois : 11 mois	13 – 24 mois : 0 mois	25 – 36 mois : 0 mois						
Résiliation pour Alcoolémie/usage de stupéfiant	Non									
Résiliation pour sinistre	Non									
Résiliation Non-paiement	Non									
Résiliation pour fausse déclaration (Art. L113-9 du Code des Assurances)										
Résiliation pour défaut de pièces	Non									
Nullité de contrat (Art. L113-8 du Code des Assurances)	Non									
Autres	Non									

# 2 – Les Sinistres

Conducteur	Date	Nature	Responsabilité	Présence d'un Tiers
Conducteur principal	25/05/2019	Dommages Matériels	100	Non
Conducteur principal	16/02/2019	Dommages Matériels	100	Non

# Les Infractions des conducteurs déclarés au cours des 60 derniers mois

Le souscripteur déclare, au cours des 60 derniers mois, que lui-même et/ou le conducteur principal et/ou les autres conducteurs désignés, et/ou le conioint/concubin/pacsé :

- n'ont pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait du permis de conduire supérieur à 30 jours ou d'une annulation du permis de conduire pour des faits en relation avec la conduite automobile,
- n'ont jamais été reconnus par les forces de l'ordre dans un état d'imprégnation alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants non prescrits par une autorité médicale compétente.
- n'ont pas été poursuivis pénalement pour délit de fuite.

Dans la négative, il convient de valider le tableau ci-dessous :

Date	Conducteur	Туре	Sanctions
_	Aucun	Aucune	Aucune

# INFORMATIONS SOUSCRIPTEUR

Durée du contrat : Le contrat est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle par tacite reconduction chaque année à sa date d'échéance principale 01/01 sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et cas prévus aux Conditions Générales.

#### INFORMATION SUR LES TRAITEMENTS DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

À QUOI SERVENT VOS DONNÉES ?

À différentes étapes de votre contrat, nous collectons vos données auprès de vous ou par l'intermédiaire de votre conseiller en assurance.

opri∟ partenaires

Pour nous contacter : 05 46 99 31 60

Siège social : 15 rue Jules Ferry - BP 60307 - 35303 Fougères

www.april-partenaires.fr

S.A.S.U au capital de 100 152,50 € - RCS Rennes 349 844 746 - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 024 083 (www.orias.fr) Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

<sup>\*</sup> Le 1er versement comprend la contribution attentats de 5.90 €

À la souscription et en cours de vie du contrat :

- > Pour étudier vos besoins en assurances, lorsque vous demandez un devis ou souhaitez souscrire un contrat d'assurance et ainsi vous apporter la meilleure réponse.
- > Pour procéder à la gestion et la bonne exécution de votre contrat, comme établir un avenant, calculer et recouvrer vos cotisations, gérer vos sinistres, traiter vos éventuelles réclamations.

Tout au long de notre relation:

> Pour vous proposer des produits et services à la hauteur de vos exigences.

Dans notre intérêt commun, nous mesurons et améliorons continuellement la qualité de nos services. Pour cela, vos courriers, e-mails et échanges téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et analysés et nous pouvons également être amenés à vous contacter par téléphone, e-mail ou sms pour des enquêtes de satisfaction.

Il en est de même pour nos produits, pour que nous puissions les améliorer et en construire de nouveaux et vous les proposer aux tarifs les plus justes. Pour cela, nous utilisons vos données à des fins statistiques et actuarielles.

> Pour aller plus loin ensemble.

Dans notre intérêt, nous pourrons être amenés à vous contacter par e-mail, téléphone ou courrier pour vous proposer des offres APRIL Partenaires. Vous pouvez à tout moment faire valoir vos choix et, le cas échéant, votre opposition à la prospection selon les modalités décrites ci-après.

> Pour nous permettre de lutter contre la fraude à l'assurance.

Il est de notre intérêt que les tentatives de fraude puissent être détectées afin d'éviter la prise en charge de demandes injustifiées. Cela permet de maintenir des cotisations adaptées aux risques et d'engager des poursuites échéant. > Pour participer à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Pour répondre aux obligations prévues par le Code monétaire et financier, nous mettons en œuvre une vigilance pour lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et permettre l'application des sanctions financières. Pour cela, nous pourrons être amenés à solliciter notamment une copie de votre pièce d'identité.

#### **QUI ACCÈDE À VOS DONNÉES?**

- > Nous, société APRIL Partenaires, 15 rue Jules Ferry 35300 FOUGERES, collectons et traitons vos données pour les finalités et selon les modalités décrites dans ce document. Au sein de nos services, seules les personnes ayant besoin de connaître de vos données dans le cadre de leurs missions v ont accès.
- > Selon les finalités, nous transmettons vos données aux organismes suivants :
- Les assureurs et réassureurs pour l'étude de vos besoins, la souscription et la gestion de votre contrat, la lutte contre la fraude ou l'amélioration de nos produits.
- Le médiateur saisi et les autorités légalement autorisés pour le traitement de vos réclamations.
- Les assureurs, réassureurs, votre courtier et Tracfin pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du
- Nos partenaires pour recevoir leurs offres.
- Nos prestataires intervenant dans le traitement de vos données, dans le strict cadre de
- leurs missions.

# OÙ SONT TRAITÉES VOS DONNÉES ?

Vos données sont traitées par nos soins et par nos prestataires sur le territoire de l'Union Européenne. Elles peuvent toutefois faire l'objet, sous contrôle, de transferts hors de ce territoire. Ces règles de transferts peuvent vous être transmises sur demande par notre Délégué à la Protection des données.

# COMBIEN DE TEMPS SONT UTILISÉES VOS DONNÉES ?

Vos données sont utilisées pendant :

- La durée de votre contrat pour sa bonne gestion, ainsi que pendant la durée de vos sinistres, puis elles sont conservées durant les délais légaux de prescription.
- 3 ans en cas de devis.
- 12 mois pour l'amélioration continue de nos services (2 mois pour les enregistrements téléphoniques).
- 5 ans en cas de fraude à l'assurance et 5 ans pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

#### **QUELS SONT VOS DROITS?**

> Vous pouvez accéder et disposer de vos données.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (des données inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont le traitement serait illicite), d'opposition, de limitation du traitement (dans les cas prévus par la loi) et de portabilité (dans les cas prévus par la loi) des données qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et à la communication de ces données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant notre Délégué à la protection des données au mail suivant : dpo.aprilpartenaires@aprilpartenaires.fr.

Pensez bien à joindre une photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso) à votre demande.

opri∟ | partenaires

Pour nous contacter: 05 46 99 31 60

Conformément aux dispositions de l'article L561-45 du Code monétaire et financier, s'agissant du traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.

- > Vous pouvez déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés, en ligne ou par voie postale, si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés.
- > Vous pouvez vous opposer au démarchage effectué par nos soins par opposition à tout moment auprès de notre société. Pour la prospection par e-mail vous pouvez également vous opposer en cliquant sur le lien de désabonnement figurant dans l'e-mail reçu. Pour la prospection par téléphone pour pouvez également vous opposer auprès d'Opposetel (www.bloctel.gouv.fr/), en application de l'article L121-34 du Code de la consommation.

# **EN CAS DE RÉCLAMATION**

La qualité de service est au cœur de nos engagements, mais si toutefois vous souhaitez formuler une réclamation relative aux services fournis par notre société, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel. Si la réponse fournie ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser à notre Service de Traitement des Réclamations, dont les coordonnées sont les suivantes :

APRIL Partenaires - Service Traitement des réclamations

15 rue Jules Ferry - BP 60307 - 35303 Fougères

Tél: 02.23.51.03.07 (appel non surtaxé) - E-mail: service.reclamation@april-partenaires.fr

Nous ferons le maximum pour vous apporter une réponse dans un délai maximal de 10 jours ouvrés et nous engageons à vous tenir informé du déroulement du traitement de votre réclamation dans ce même délai si pour des raisons indépendantes de notre volonté celui-ci devait être prolongé. Si la réponse fournie ne vous donnait toujours pas satisfaction, vous pourrez, le cas échéant, saisir le Médiateur compétent dont le nom et les coordonnées vous seront communiqués par notre Service de traitement des réclamations sur simple demande, sans préjudice des autres voies de recours légales à votre disposition. Vous pouvez également contacter l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75736 PARIS Cedex 09.

SOUSC	RIPT	ION																			
Je soussig	né(e) :										souhait	e proc	éder à l	a sous	scription	on,					
A cet effet,	je décl	are :																			
> être informé(e) que les échéances sont fixées par l'assureur et que la prise d'effet de mon contrat d'assurance ne sera effective qu'après accord formel de l'assencaissement de la cotisation au comptant à l'ordre de APRIL Partenaires et accord de ma part sur les conditions qui me seront proposées, > avoir pris connaissance des Conditions Générales référencées : CG_AUTO_11.2019, > avoir vérifié toutes les mentions figurant sur le présent document et en reconnaître l'exactitude, > être informé(e) que toute omission ou fausse déclaration sur les renseignements fournis pourrait entraîner la nullité du contrat ou m'exposer à supporter to partie des indemnités dues en cas de sinistre et que l'assureur se réserve le droit de percevoir une partie de la cotisation. (Art L 113-8 et L113-9 du Code des Assurance) et sous réserve que le contrat n'entre pas de cadre de mon activité commerciale ou professionnelle, je dispose d'un droit de renonciation que je peux exercer dans les 14 jours révolus à compter de la conclusion du contrésiliation du contrat intervenant à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec AR manifestant mon souhait de renoncer au contrat. La fraction de la cot correspondant à la période d'assurance sera due. Ce droit à renonciation est caduc en cas de déclaration de sinistre au cours de cette période de 14 jours.											tout or rances) dans le										
Et je m'eng	gage :																				
<ul> <li>à régler ma cotisation à l'ordre d' APRIL Partenaires,</li> <li>à fournir sous 30 jours l'ensemble des documents demandés à la page « Fiche Souscription» pour confirmer la demande d'assurance. Passé ce délai, votre demande s'considérée comme nulle,</li> <li>à déclarer à APRIL Partenaires, tous sinistres survenus entre la date d'établissement de ce devis ou la date d'émission des conditions particulières et la date d'effet effect du contrat, sous peine d'une nullité du contrat (Art L 113-8 du code des assurances).</li> </ul>																					
Garantie	souhai	tée :				Mini 🗆	Mediun	n 🗆	Maxi □		Fraction	nemei	nt: Ann	uel 🗆	Seme	estre [	] Tri	mestre [	□ Mens	suel 🗆	
Mode de Re	ègleme	nt :																			
Je soussigr	né Mons	sieur I	MERM	ET Be	njamin	souhaite p	rocéder au	règle	ment de me	es cot	isations :	:									
□ Par chèqu	e ou ma	ndat c	ash IMF	PÉRAT	IVEMEN	IT fait à l'ordr	e de <i>APRIL</i>	Parter	naires												
☐ Par Prélèv	ement s	ur Rele	evé d'Id	entité B	ancaire (	(mandat SE	PA à joindre	compl	été et signé a	ccomp	oagné du F	RIB)									
☐ Par Carte Le titulaire d indiquée au Numéros rec	e la car devis n°	te ban 19123	caire a 387847	utorise 3-2, aii	APRIL I	Partenaires les cotisatio	à prélever ons termes s	sur sa suivan	Carte banca tes dont le m	nontar	nt İui sera	commu	uniqué au	u préala	able.		,				surance
En cas de pa	aiement	par u	n tiers,	merci (	de fourn	ir la copie d	de la pièce d	d'ident	ité.												
N°						Х Х	ХХ	Х	XX	(   )	Х		Expire	9				С	rypto	Х Х	Х
Nom du titu	laire de	la ca	rte bar	ncaire	:						:	Signatı	ure du tit	tulaire	:						
Fait à : Le :	1	1					souhaité ntérieure à la		/ u présent dev	/ /is)								» (ment		nuscrite	.)



# Fiche Souscription

Cette fiche est à joindre au devis d'assurance Automobile pour toute souscription

Référence du devis : 19123878473-2 établi le 12/12/2019

# Votre conseiller: ACS ASSURANCE ON LINE

22 RUE Rue de Dunkerque 11400 CASTELNAUDARY Tél: 09 72 58 25 76 - Fax: Orias n° 18001486 consultable sur www.orias.fr (30214)

Monsieur MERMET Benjamin

Nous avons établi un devis d'assurance pour votre véhicule FORD FIESTA et vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Afin de vous accompagner dans la souscription de votre contrat et de permettre un traitement rapide de votre dossier, nous vous invitons à suivre les étapes détaillées ci-après et à nous transmettre les documents indiqués ci-dessous.

Sincères salutations.

Votre conseiller: ACS ASSURANCE ON LINE

Tél: 09 72 58 25 76

#### Comment souscrire votre contrat?

Complétez et signez le Devis d'assurance Automobile afin de valider vos déclarations concernant le risque à assurer

- Validez le mode de règlement et le fractionnement souhaités
- Validez la date d'effet souhaitée qui ne peut être antérieure à la date du jour O
- Signez votre devis en n'oubliant pas de reporter la mention « Lu et approuvé » et la date 0
- Listez les documents à nous transmettre le plus rapidement possible

Étape 2 -Transmettez à votre conseiller ce devis d'assurance, le règlement du comptant et sous 30 jours l'ensemble des pièces justificatives.

### Attention:

- Toute omission, fausse déclaration intentionnelle ou non peut entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter tout ou partie des indemnités dues en cas de sinistre (conformément aux Art. L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances).
- La prise d'effet des garanties est subordonnée à l'encaissement du comptant versé.

### Les pièces justificatives à transmettre OBLIGATOIREMENT à la souscription

- Devis d'assurance signé par le souscripteur 0
- 0 Règlement du comptant
- Copie Recto / Verso du permis de conduire du ou des conducteurs déclarés \* 0
- Copie Recto / Verso du permis de conduire étranger hors UE, d'une personne résidant en France depuis moins d'un an et copie du formulaire O cerfa n°14879\*01 de demande d'échange de permis en préfecture \*
- Copie du Certificat d'immatriculation \* 0
- Copie du Relevé d'informations du ou des conducteurs déclarés, datés de moins de 3 mois concernant les 36 derniers mois d'antécédents 0
- Copie du jugement (minute du greffe, composition pénale, suspension provisoire si non encore jugé) \*\* O
- \* Communiquer une copie du document justificatif si celui-ci est provisoire
- \*\* À fournir dans le cadre d'un contrat avec annulation ou suspension de permis de conduire

april | partenaires

Pour nous contacter: 05 46 99 31 60